Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260210-CM_26_02_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le 06 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne COTTAIS, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	8
Votants	7
Vote	
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 06 février 2026

Étaient présents : Fabienne COTTAIS, Marc CHRISTIE, Nadine BOUVIER, Patricia BOULAIS, Guillaume BOUREL, Adrien LAIGLE, Anne DANIEL, Fanny RIGAULT PIVAN

Ont donné procuration : Michel HÉLIGON donne pouvoir à Anne DANIEL

Absents excusés : Gaëtan FOURAGE, Augustin LAURENT

Secrétaire de séance : Patricia BOULAIS

DELIBERATION 2026 – 02 – 02
REDON AGGLOMÉRATION – FONDS DE CONCOURS 2024 – FONDS LIBRE - REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL

Commentaire : *Guillaume BOUREL en tant que président de l'AO Football et Adrien LAIGLE en tant que trésorier ne prennent pas part au vote*

Rapport de Fabienne COTTAIS, Maire,

La commune est propriétaire d'un terrain de football utilisé régulièrement par les associations sportives locales, les établissements scolaires ainsi que par les habitants dans le cadre de pratiques sportives et de manifestations. Cet équipement constitue un élément essentiel de la vie locale et du dynamisme associatif du territoire.

Le système d'éclairage actuel du terrain de football est ancien et repose sur des projecteurs énergivores et vieillissants. Il présente aujourd'hui plusieurs inconvénients : une consommation électrique élevée, des coûts de fonctionnement importants, une qualité d'éclairage insuffisante et inégale, un matériel vieillissant nécessitant une maintenance régulière.
Cette situation n'est plus adaptée aux enjeux actuels de maîtrise des dépenses énergétiques et de transition écologique. Le projet consiste à remplacer les projecteurs du terrain de

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260210-CM_26_02_02-DE

football afin d'optimiser la consommation d'énergie à l'intérieur du bâtiment par un système d'éclairage LED performant, conforme aux normes en vigueur pour les installations sportives.

Les travaux comprendront : la dépose des anciens projecteurs, l'installation de nouveaux projecteurs LED à haute efficacité énergétique, le réglage et l'optimisation de l'éclairage afin d'assurer un confort visuel optimal pour les joueurs et les usagers.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter REDON Agglomération pour obtenir des fonds de concours pour cet investissement.

VU le règlement des fonds de concours applicable depuis le 1er janvier 2019 ;

VU la délibération n° CC_2022_86 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 juin 2022 adoptant le pacte fiscal et financier 2022-2026 ;

VU la délibération CC_2023_172 du conseil communautaire de Redon Agglomération du 27 novembre 2023 actualisant le règlement des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant total des fonds de concours demandés n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire,

Vu le plan de financement ci-après :

REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOTBALL

DEPENSES HT		**RECETTES HT**	
Remplacement des projecteurs terrain de foot (Fourniture, dépose des anciens et pose des nouveaux)	5 480,00 €	Fonds de concours 2024 – Fonds libre Autofinancement	2 740,00 € 2 740,00 €
TOTAL	**5 480,00 €**	**TOTAL**	**5 480,00 €**

La commune sollicite les reliquats de fonds de concours 2024 en fonds libre pour une **enveloppe de 2740,00 €.**

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260210-CM_26_02_02-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'opération de remplacement des projecteurs au terrain de football communal ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement de 2 740,00 € au titre des fonds de concours 2024 en fonds libre portant de remplacement des projecteurs au terrain de football communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne COTTAIS

La secrétaire de séance
Patricia BOULAIS



